

**DELIBERATION N°24-04 DU 28 NOVEMBRE 2024
PORTANT MODIFICATION DE DOTATIONS
D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET D'AVANCES**

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu les articles L213-8-3, R213-39 et R213-40 du code de l'environnement,
- Vu le 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie révisé, adopté par délibération n° CA 21-24 du 16 novembre 2021,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 modifiée relative à la délégation des attributions du conseil d'administration à la directrice générale,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 23-26 du 21 novembre 2023 modifiant le montant des autorisations d'engagement au titre des interventions pour l'année 2024,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er}

La commission des aides décide de modifier les dotations de l'année 2024 suivantes :

- en autorisations d'engagement (DMAE)

Domaine	La dotation ligne programme	Libellés des lignes programmes	Est augmentée de	Est diminuée de
1	29	Contrats d'animation		1 778 500 €
1	31	Études	2 322 790 €	
1	32	Réseaux de mesures Aides		1 447 960 €
1	33	Action internationale		785 610 €
1	34	Communication		566 790 €
2	11	Station d'épuration	570 430 €	
2	12	Réseaux d'assainissement	10 693 280 €	
2	15	Assistance technique		981 770€
2	25	Alimentation en eau potable		2 333 230 €
3	13	Activités économiques	610 020 €	
3	16	Gestion des eaux pluviales	4 785 040 €	
3	18	Agriculture		6 161 010 €
3	21	Gestion quantitative		5 161 570 €
3	23	Captages		183 910 €
3	24	Milieux aquatiques	418 790 €	
		Total	19 400 350 €	19 400 350 €

- en avances (DMAV)

Domaine	La dotation de la ligne programme	Libellés des lignes programmes	Est augmentée de	Est diminuée de
2	11	Station d'épuration	2 755 200 €	
3	21	Gestion quantitative		347 000 €
3	23	Protection des captages		393 900 €
2	12	Réseau d'assainissement		321 700 €
3	16	Gestion des eaux pluviales		1 692 600 €
		Total	2 755 200 €	2 755 200 €

ARTICLE 2.

La commission des aides autorise la directrice générale à ajuster les dotations ci-dessus en fonction des décisions de la commission, pour tenir compte des modifications apportées en séance et de la liste de décisions déléguées de fin d'année.

**La Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**

Sandrine ROCARD

**Le Président
de la commission des aides**



François CHOLLEY